



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2019-064

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2019

Sommaire

DDFIP

32-2019-06-18-002 - Trésorerie de GIMONT HORAIRES OUVERTURE FERMETURE
19062019 (1 page)

Page 3

PREF-DSRHM

32-2019-06-18-004 - Arrêté prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac
ordinaire permanent à Lannepax (1 page)

Page 5

DDFIP

32-2019-06-18-002

Trésorerie de GIMONT HORAIRES OUVERTURE
FERMETURE 19062019

ouverture
fermeture

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
Du GERS**

2, place Jean David
CS 70352
32010 AUCH Cedex

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public
des services de la direction départementale des finances publiques du Gers**

Le directeur départemental des finances publiques du Gers

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques du Gers ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} :

Le Centre des Finances Publiques de GIMONT
96, rue Nationale – 32200 GIMONT

A compter du 1^{er} juillet 2019 :

- sera ouvert tous les lundi, mardi, jeudi et vendredi matins de 8h30 à 12h30
- Fermé le mercredi

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1er.

Fait à AUCH, le 18 juin 2019

Par délégation du Préfet,

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques,
La Directrice Adjointe des Finances Publiques

Delphine SIGNORET
Administratrice des Finances Publiques

PREF-DSRHM

32-2019-06-18-004

Arrêté prononçant la fermeture définitive d'un débit de
tabac ordinaire permanent à Lannepax



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE TOULOUSE

POLE ACTION ECONOMIQUE

7, place Alfonse Jourdain

CS 98025

31080 Toulouse cedex

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Clovis MARTIN

Téléphone : 09 70 27 60 23

Télécopie : 05 61 21 81 65

E-mail : pae-toulouse@douane.finances.gouv.fr

Réf : 19/CI/0257

Toulouse, le 18 juin 2019

DECISION

prononçant la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent à LANNEPAX

Le directeur régional des douanes à Toulouse,

Vu la loi du 17 juillet 1992 mise en application par le décret du 30 décembre 1992 transférant les compétences de la direction générale des impôts à la direction générale des douanes et des droits indirects en matière de contributions indirectes et réglementations assimilées ;

Vu le code général des impôts en son article 568 ;

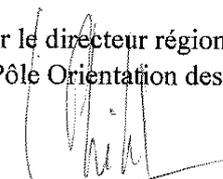
Vu le décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés, pris en son article 37 précisant qu'un débit de tabac ordinaire peut être fermé définitivement sur décision du directeur régional des douanes et droits indirects dans divers cas dont la résiliation du contrat de gérance ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2010 relatif au contrat liant les débitants de tabac à l'administration des douanes et droits indirects dans le cadre de l'exercice du monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

DECIDE

La fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent géré par Madame Brigitte MONTANE sur la commune de Lannepax (32190), à la date du 18 juin 2019, suite à la résiliation de son contrat de gérance.

Pour le directeur régional,
le chef du Pôle Orientation des Contrôles


Jérôme PHILIBERT

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS